

Délibération n° 2019-06-15

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Validation de la
 Convention
 Territoriale Globale
 (CTG) de service aux
 familles

Rapporteur

BAYSSAT Marie

Date de convocation

05/12/2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125
 Présents : 86
 Votants : 91
 Pour : 91
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULLOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat de 4 ans qui a pour objectif d'être un levier à la décision, à la mise en œuvre et à la valorisation d'un projet de territoire.

Elle concerne l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la CAF intervient : petite enfance/enfance/jeunesse, soutien à la fonction parentale, animation de la vie sociale, soutien des familles confrontées à des événements fragilisant, accès aux droits et aux services, accès et maintien dans le logement.

La CTG du Territoire d'Agglo Pays d'Issoire, signée par API, la Ville d'Issoire et la CAF, couvre la période de signature jusqu'au 31/12/2023 et vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés. Elle incite chacun des acteurs à revoir l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services définis sont :

- **Axe 1 : Promouvoir une offre de service enfance jeunesse équitable et accessible à tous**
 - o Objectif opérationnel 1 : Veiller à répondre aux attentes et besoins en matière de petite enfance, enfance et jeunesse ;
 - o Objectif opérationnel 2 : Coordonner les actions petite enfance, enfance et jeunesse à l'échelle du territoire et veiller au maillage territorial de l'offre ;
- **Axe 2 : Développer l'offre de service liée à l'accompagnement de la fonction parentale**
 - o Objectif opérationnel 1 : Soutenir les actions existantes de tous les acteurs du territoire et développer les modes d'intervention ;
 - o Objectif opérationnel 2 : Accompagner et coordonner les actions développées par les associations ;
- **Axe 3 : Répondre aux attentes et besoins des habitants de façon équitable sur l'ensemble du territoire**
 - o Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'accès aux droits et aux services pour tous ;
 - o Objectif opérationnel 2 : Renforcer la dynamique autour de l'insertion socio-professionnelle à l'échelle du territoire ;
 - o Objectif opérationnel 3 : Développer l'Animation de la Vie Sociale ;

Ces objectifs se déclinent en plan d'actions présenté dans la CTG ci-annexée.

Le suivi des objectifs sera réalisé par deux instances :

- Un comité de pilotage, composé à parité de représentants de la CAF, de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et de la commune d'Issoire, chargé de valider les adaptations et évolutions du partenariat dans le cadre de la présente CTG et d'en apprécier l'évaluation à son terme ;
- Un comité technique de suivi, composé des représentants techniques des trois partenaires, en charge d'assurer l'animation et le suivi de la CTG, de préparer le COPIL, recueillir les travaux et démarches mises en œuvre dans le cadre du plan d'action.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération n° 2019-04-10 en date du 26 septembre 2019 relative à la mise à jour de l'intérêt communautaire et ses annexes ;

VU la convention territoriale globale de service aux familles ;

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE, à l'unanimité :

- **de valider le projet de convention territoriale globale tel que ci-annexé et d'approuver le plan d'actions figurant dans ladite convention ;**
- **de désigner les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de pilotage et au sein du comité technique, selon les dispositions figurant aux annexes de la convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention territoriale globale.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 17/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL_2019_06_15-DE